



Place Fontanges  
B.P. 313  
12203 VILLEFRANCHE de RGUE

Téléphone : 05. 65. 45. 03. 24  
Télécopie : 05. 65. 45. 20. 90  
Email : dumoulin@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Rémi DUMOULIN Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « François RAMES, Pierre-François DUMOULIN, Rémi DUMOULIN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège social à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Aveyron), Place Louis Fontanges, le 25 janvier 2018 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Félix FALCH, notaire à FIGEAC (46100) 6, avenue du Maréchal Joffre, assistant le VENDEUR.

Par :

Monsieur Gérard Didier Marceau DEROZIER, gérant de société, et Madame Carole Sylvie Gisèle CORNIL, employée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-FELIX (46100) Niel.

Monsieur est né à BILLY-MONTIGNY (62420), le 14 décembre 1969,  
Madame est née à LILLE (59000), le 2 décembre 1968.

Au profit de :

Monsieur Terry Philippe Charles BERDIN, électricien, demeurant à CAPDENAC-GARE (12700) 28 rue du Dr Henry Fournier.  
Né à CALAIS (62100), le 3 décembre 1990.  
Célibataire.

Mademoiselle Julie Sabrina LESCURE, aide-soignante, demeurant à CAPDENAC-GARE (12700) 28 rue du Dr Henry Fournier.  
Née à RODEZ (12000), le 4 août 1991.  
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Terry BERDIN acquiert la pleine propriété indivise du BIEN objet de la vente à concurrence de la moitié (1/2).

Mademoiselle Julie LESCURE acquiert la pleine propriété indivise du BIEN objet de la vente à concurrence de la moitié (1/2).

### IDENTIFICATION DU BIEN

A SAINT-FELIX (LOT) 46100 Niel,  
Une maison d'habitation, une annexe à usage de garage, un abri de jardin et une piscine hors sol.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	310	Niel	00 ha 22 a 40 ca
A	1708	Niel	00 ha 05 a 62 ca

Total surface : 00 ha 28 a 02 ca

### IDENTIFICATION DES MEUBLES

Divers meubles détaillés à l'acte.

### PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

### PRIX

La vente a été conclue moyennant le prix de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (165.300,00 EUR).

Ce prix s'applique :

- Aux Biens mobiliers à concurrence de : CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (5.250,00 EUR),

- Au BIEN immobilier à concurrence de : CENT SOIXANTE MILLE CINQUANTE EUROS (160.050,00 EUR),

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

### DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

L'ACQUEREUR déclare que sur la somme ci-dessus payée, celle de CENT SOIXANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (160.500,00 EUR) provient de fonds empruntés à cet effet suivant acte reçu par le notaire soussigné ce jour un instant avant les présentes.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A VILLENEUVE (Aveyron),

LE 25 janvier 2018